

Mort de Jean Claude Lachaux :

Orange obtient le report du procès en appel

Communiqué de presse

mardi 20 septembre 2016

Le 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien de France Télécom-Orange, chutait d'un poteau téléphonique avec son échelle dite "plateforme". Il décédait le 23 décembre 2011 des suites de ses blessures.

Après 4 ans de procédure, le 3 février 2016 le tribunal correctionnel d'Aix en Provence a reconnu la société Orange coupable de tous les chefs d'accusation, dont l'homicide involontaire.

Orange, montrant le peu de considération qu'elle a pour ses salariés victimes de sa politique d'optimisation des coûts et leurs proches, a fait appel de sa condamnation.

L'audience d'appel devait se tenir le 19 septembre.

Orange a demandé le report au motif que l'entreprise était convoquée le même jour en cours d'appel de Grenoble. Le décès d'une personne victime de la chute d'un poteau télécom sur la voie publique.

La cour a renvoyé l'audience au 9 janvier 2017 à 14H à Aix en Provence.

Comme l'a dit Mme Lachaux « *je serai présente à chaque audience, j'ai toujours eu cette volonté de faire sortir la vérité et rétablir la dignité de mon mari* ».

SUD regrette le choix de la direction de faire trainer la décision de justice. Sa volonté d'économiser à tout prix sur le cout de personnel ne peut que conduire à accroitre les risques physiques et psychosociaux.

Nous continuerons d'être aux côtés de la famille pour que toute la responsabilité de l'entreprise soit confirmée et qu'une réelle politique de prévention et de santé au travail voit le jour à Orange.

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envièrges 75020 paris
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.fr

Union
syndicale
Solidaires